



Villages du Lac
de Paladru

VILLAGE DU LAC DE PALADRU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 27 AVRIL 2018

Présents :

Denis CARRON, Maire, Président de séance - Jean Paul BRET, Maire Délégué du Pin – Ernest ORTIZ, Maire Délégué de Paladru

P. ACCORSO – C. CLOR – MC.CLOR – C.COLLOMB – G.COUPAS – RX.FAIVRE-PIERRET – J. FOROT – J. GARIN – C.GUIBERT – D. GUILLAUD – L. KAISSARIS – E. MERMET – C. MOINE – C. PEROT – C. SANCHEZ-LAFAURIE – L.SEIGLE-VATTE

Excusés ou absents :

E. GUINET (pouvoir à C. COLLOMB) – D. SEYVE (pouvoir à E. ORTIZ) – M. TRAVERS (pouvoir à C.PEROT) – A. VERRIER

Secrétaire de séance : Christian Clor

Approbation du compte-rendu du 31 mars : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Un point est ajouté : Subvention Ecole du Pin

1. Démission de Bernard MATHIAS, conseiller municipal, et installation d'un nouveau conseiller
2. Désignation des délégués CAPV
3. Désignation des délégués Syndicats intercommunaux
4. Commissions communales
5. Commission d'appels d'offres
6. Désignation du nombre de membres du CCAS et désignation des membres élus
7. Commission communale des impôts directs
8. Acquisition terrains pour plateformes de retournement ordures ménagères
9. Demande de subvention FSIL 2019
10. Tirage au sort du Jury d'Assises
11. Petite Enfance : compte rendu réunion avec Monsieur le Sous-Préfet
12. Compte-rendu Tour du Lac
13. Cantine scolaire de Paladru
14. Subvention intercommunale pour le Sport 2017/2018
15. Subvention MFR
16. Subvention Ecole du Pin
17. DIA – déclarations d'intention d'aliéner
18. Questions diverses

1) DEMISSION DE BERNARD MATHIAS, CONSEILLER MUNICIPAL, ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Suite à la démission de Bernard Mathias de son mandat de conseiller municipal à compter du 3 avril 2018, il convient de procéder à l'installation de Laurence Kaissaris.

Le Conseil municipal prend acte de ce changement.

2) DESIGNATION DES DELEGUES CAPV

...

3) DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

...

4) COMMISSIONS COMMUNALES

...

5) COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

...

6) DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS ET DESIGNATION DES MEMBRES ELUS

...

➔ *Pour les points 2 à 6, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres des commissions et délégués selon le tableau joint .*

7) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La commune adresse au Préfet la liste de 32 noms parmi lesquels les services de la préfecture procéderont à la désignation des membres de la commission

8) ACQUISITION TERRAINS POUR PLATEFORMES DE RETOURNEMENT ORDURES MENAGERES

D.GUILLAUD rappelle que dans le cadre de la suppression des marches arrières pour le service des ordures ménagères, la conseil a validé le principe d'aménagement d'aires de retournement. Pour celle de chemin de Simandre , l'acquisition d'une parcelle de 400 m2 est nécessaire ; conformément aux décisions du conseil, il a repris contact avec la propriétaire Mme Sonia JEANNIN qui accepte la proposition de prix de 1.50 € /m2 ; elle demande que la commune prenne en charge les frais associés (géomètre, notaire, administratif, remise en état du terrain et de la clôture, création d'un accès, servitude d'accès).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente au prix de 1.50 €/m2 et la prise en compte des demandes du propriétaire.

9) DEMANDE DE SUBVENTION FSIL 2019

Le Maire indique que le dossier de demande de subvention FSIL – Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local – a été reçu. Un dossier est déjà inscrit pour 2018 pour le projet de rénovation de la Salle de la Tourelle, concernant les huisseries et une isolation intérieure partielle.

Suite aux études et projets en cours, des travaux complémentaires sont nécessaires, une proposition de projet plus global a été établie par des maitres d'œuvre. Ces travaux complémentaires concernent : entrée – sanitaires – accessibilité et l'isolation phoniques
Il est proposé de déposer le dossier FSIL 2019 avec ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le dépôt du dossier FSIL 2019 pour les travaux complémentaires de la salle de la Tourelle : entrée – sanitaires – accessibilité et l'isolation phonique pour un montant budgété de 32 500 € HT.

10) TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 7 noms sur la liste électorale générale (1954 électeurs), avec comme condition : moins de 70 ans donc nés après 1948, et plus de 23 ans donc nés avant 1995.

11) PETITE ENFANCE : COMPTE RENDU REUNION AVEC MONSIEUR LE SOUS-PREFET

JP.Bret rend compte de la réunion des 4 communes du Tour du Lac organisée par Monsieur le Sous-Préfet avec pour objectif de faciliter le dialogue et d'étudier la situation avec un peu de recul.

Montferrat envisage toujours une micro-crèche privée, des locaux sont déjà à l'étude dans l'ancienne école, avec un investissement privé pour l'aménagement et d'équipement de ces locaux.

Une solution serait donc de repartir avec 3 micro-crèches (3 x 10 places) ; pour optimiser les aides de la CAF, la crèche de Charavines devrait être remplacée par une nouvelle micro-crèche ; pour Saint-Pierre de Paladru, elle pourrait passer aussi en micro-crèche ou rester en crèche. Pour Charavines et Saint-Pierre de Paladru, il y aurait une directrice unique avec un horaire adapté.

Le RAM Relais Assistantes Maternelles et la corrdination pourraient être gérés par la 4^{ème} commune.

Des inofrmations complémentaires de la CAF sont maintenant nécessaires pour pouvoir avancer.

12) COMPTE-RENDU TOUR DU LAC

Le sujet des crèches a été réabordé ; la solution de 3 micro-crèches permettrait d'alléger un peu les besoins en personnel (normes d'encadrement différentes) et la fonction de direction.

A noter une incertitude de remplissage de Saint-Pierre de Paladru : pour les enfants du Pin il n'y aura plus de place à Charavines (ou très peu) et ce n'est pas le plus pratique ; un complément pourrait venir de Montferrat pour des familles qui n'auraient pas accès à la crèche privée.

Prochaine réunion : 17/05

Un autre sujet a été la demande de subvention de la part des Archers du Lac qui ont besoin d'investir pour remplacer leur mur de tir, qui devient vétuste, et qu'il convient de remettre aux normes, ce qui est nécessaire pour continuer à accueillir des concours. Le budget prévu de 12000 € est financé par le Club pour 3400 €, la Région 3500 €, la subvention demandée aux 4 communes est de 5000 €. Avec la clé de répartition usuelles, le montant pour Villages du Lac de Paladru est de 1700 € (33.26%)

Pour mémoire la clé de répartition historique pour les investissements du Tour du Lac est calculée pour les 4 communes à 50% sur la base des populations et à 50% sur la base des indices de

richesse. Elle a été contestée en 2017 par Bilieu, et pour les tennis couverts du Pin, Charavines avait pris une part de Bilieu. A préciser pour le mur de tir.

13) CANTINE SCOLAIRE DE PALADRU

MC.CLOR présente le dossier de la cantine scolaire de Paladru.

L'approvisionnement de celle-ci est actuellement assurée par la Résidence Plein Soleil – Montferrat – Pays Voironnais, en liaison chaude (livraison à 11h30), pour un prix de 4.18 € TTC. En comparaison, l'approvisionnement de cantine de scolaire du Pin est assurée (depuis 3 ans) par la société TraitAlp de Saint-Martin- le-Vinoux (prestataire de taille moyenne gérant environ 2000 repas / j) , en liaison froide (livraison à 8h30), pour un prix de 3.06 € TTC

La commission scolaire propose de dans un souci d'homogénéisation progressive, avec une économie importante, et plus de facilité pour le personnel. L'école de Paladru est la dernière école à utiliser les services de la Résidence Plein Soleil pour sa cantine.

La Résidence Plein Soleil doit adapter son activité, et demande un délai pour s'organiser, en évitant une sortie trop rapide à la rentrée 2018.

La date du 1^{er} janvier 2019 est proposée pour répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 1 abstention et 2 contre, le changement de prestataire au 1^{er} janvier 2019

14) SUBVENTIONS INTERCOMMUNALES POUR LE SPORT 2017/2018

C.PEROT rappelle que les subventions aux associations sportives sont gérées globalement pour les 4 communes du Tour du Lac par P.CHASSIGNEUX de CHARAVINES. La base de calcul est de 12 € par adhérent jusqu'à 18 ans habitant la commune, plus un forfait de 200 €.

Le total des subventions pour la commune s'élève à 2320 € pour 10 clubs concernés, et 139 jeunes (certains peuvent avoir plusieurs activités).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions aux clubs sportifs pour un montant total de 2320 €

C.PEROT présente également la demande de subvention pour les associations intercommunales culturelles. Le principe d'un gestion globale est le même, sur la base de 10 € par enfant adhérent, et pour l'Ecole de Musique, d'une aide selon le QF de 16 à 70 €.

Le total des subventions pour la commune s'élève à 652 €, pour 3 associations concernées et 58 jeunes (sur 235 au total)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 652 €

15) SUBVENTION MFR

C.PEROT présente la demande de subvention de la MFR – Maison de Familles Rurales – LE CHALET à Saint-André-Le-Gaz pour 3 enfants de la commune en formation dans l'établissement. La subvention habituellement accordée pour ce type de demande est de 60 € par enfant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 180 € à la MFR LE CHALET à Saint-André-Le-Gaz

16) SUBVENTION ECOLE DU PIN

MC.CLOR rappelle que l'école du Pin organise une classe de neige ou classe verte tous les 2 ou 3 ans, et à ce titre une subvention de 750 € annuelle est « provisionnée ». L'école demande le versement pour la classe de neige 2018, soit un montant de 1875 € (2,5 x 750 €)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention de 1875 € à l'Ecole du Pin.

17) DIA – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

LE PIN	Maison – 338 Allée de Combe Chatte	175 000 €
LE PIN	Maison – 180 Allée de Champ Vérida	190 000 €
PALADRU	Maison – 342 Rue de la Morgerie	245 000 €

La commune ne fait pas préemption.

18) QUESTIONS DIVERSES

- **Gendarmerie poste estival**

La Gendarmerie confirme la présence d'un poste provisoire – dates à préciser

- **Bureau de poste LE PIN**

Fermeture pour l'été 2018 durant 3 semaines, du 30/07 au 18/08 – réouverture 20/08

- **Remerciements PASSIFLORE**

L'association Passiflore (structure d'insertion par le travail) remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée en soutien à son fonctionnement

- **Festival En Quete de Sens**

L'association informe de la tenue de son festival

Il est prévu d'utiliser éventuellement l'extérieur et de mettre un chapiteau

L'association prévoit de réaliser une fresque sur le mur arrière des garages Mathias, et sollicite une subvention pour les matériaux. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande et propose de faire faire par les employés un lavage au nettoyeur et un blanchissement.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

ooOoo

Prochaine réunion du Conseil municipal : le vendredi 8 juin 2018